

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en séance publique du 22 octobre 2015

Présents : Mmes et MM. Christophe CHANTRE, Patrice POMMARET, Marcelle DEYRES, Christian AUDEMARD, Geneviève SEVENIER, Stéphane CHANTEPY, Jean-Noël CHANTRE, Chantal LEGRAND, Vincent BRUNIERE, Nathalie AUBERT, Christophe DELAY, Bérénice DEGIORGI, Françoise MONTAT, Olivier SATET, Alain NIETO, Sophie CHASTELLIÈRE.

Absents excusés : Nathalie VIOSSAT pouvoir à Christophe CHANTRE, Audrey MONTAGNE pouvoir à Bérénice DEGIORGI, Michel SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Geneviève SEVENIER

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2015, est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

1) Budget communal 2015 - Décision modificative n°2

Sur les instructions du comptable public, il convient d'inscrire en dépenses et en recettes, les crédits nécessaires à la prise en compte des opérations d'ordre budgétaires dont les écritures comptables doivent être passées sur l'exercice 2015 :

- l'amortissement des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de travaux : pour **48 300 €** des dépenses de 2010 à 2013 relatives à l'étude « Approche Environnementale de l'Urbanisme » et à l'étude « Aménagement sous le village »
- l'amortissement des subventions d'équipement versées à la CCRC : pour **100 000 €** du fonds de concours des travaux de voirie 2014.
- l'amortissement des subventions d'équipement versées aux particuliers : pour **1 700 €** de l'OPAH de 2012 à 2014
- l'apurement des immobilisations en cours : pour **250 000 €** des travaux effectués en maîtrise d'ouvrage déléguée par le SIVM (travaux de voirie avant création de la CCRC) et par le SDE 07 (travaux d'électrification rurale en coordination avec travaux France télécom)
- la reprise au compte de résultat des subventions d'équipement transférables reçues par la commune : pour **48 000 €** de subventions versées en 2012 et en 2014 par l'aménageur du lotissement les châtaigniers dans le cadre du Projet Urbain Partenarial conclu avec la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 comportant les inscriptions budgétaires suivantes en **sections de fonctionnement et d'investissement**.

Fonctionnement	Chapitre article	Libellé	Montant DM	Budget initial	Budget modifié
Dépenses	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000	0	150 000
	6811	Dotations aux amortissements	150 000	0	150 000
	023	Virement à la section d'investissement	-102 000	225 432	123 432
		Total dépenses	48 000		
Recettes	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 000	0	48 000
	777	Subvent° d'Invest. transférée au cpte de résultat	48 000	0	48 000
		Total recettes	48 000		

Investissement	Chapitre article	Libellé	Montant DM	Budget initial	Budget modifié
Dépenses	040 13918	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 000	0	48 000
		Subvent° d'équipt. transférée au cpte de résultat	48 000	0	48 000
	041 2315	Opérations d'ordre patrimoniales	250 000	0	250 000
		Immob. corp. en cours : installations techniques	250 000	0	250 000
		Total dépenses	298 000		
Recettes	021	Virement de la section de fonctionnement	-102 000	225 432	123 432
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000	0	150 000
		28031 Frais d'études	48 100	0	48 100
		28033 Frais d'insertion	200	0	200
		28041512 Subvent° d'équipt aux pers. publiques (Syndicats)	100 000	0	100 000
		280422 Subvent° d'équipt aux personnes privées (OPAH)	1 700	0	1 700
	041 238	Opérations d'ordre patrimoniales	250 000	0	250 000
		Avances sur commandes d'Immob corp. en cours	250 000	0	250 000
		Total recettes	298 000		

2) Subventions 2015 aux associations

Monsieur Patrice Pommaret, adjoint délégué à « la vie associative » expose.

Par délibération n°15-15 du 8 juillet 2015, le conseil municipal a attribué aux associations touloudaines les subventions pour l'année 2015.

Il est proposé aujourd'hui d'attribuer les subventions complémentaires suivantes :

- au Comité Municipal Culture Loisirs (CMCL) : qui a fait l'avance des frais de location d'un véhicule utilisé par le centre de loisirs de cet été,
- à l'association « Touloud Rando » : créée récemment.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré : à l'unanimité,

- **Décide** d'accorder, sous réserve de fournir tous justificatifs éventuellement requis, les subventions suivantes :

Comité Municipal Culture Loisirs : subvention exceptionnelle de **98 €**

Association Touloud Rando : subvention annuelle de **100 €**

- **Précise** que ces dépenses sont imputées à l'article 6574 du budget communal.
- **Charge** le Maire de procéder au mandatement de ces subventions.

Monsieur le maire se félicite de la création d'une nouvelle association à Touloud.

3) Tarifs de la garderie périscolaire municipale

Monsieur Patrice Pommaret, 1^{er} adjoint, expose.

Par délibération n°15-17 du 8 juillet 2015, le conseil municipal a complété la tarification des services de garderie périscolaire en instituant notamment un tarif à la demi-heure pour la 2^{ème} heure de la garderie du soir et ce à partir du 1^{er} novembre 2015.

Pour des raisons pratiques, il est proposé de reporter cette date d'application à la date de mise en place du logiciel de gestion des inscriptions aux services périscolaires.

Le conseil municipal : à l'unanimité,

Vu la délibération n°15-17 susdite, du conseil municipal du 8 juillet 2015,

Décide de reporter la création d'un **tarif de garderie par demi-heure pour la 2^{ème} heure du soir**, à la date de mise en place du logiciel de gestion des inscriptions aux services périscolaires, laquelle devrait intervenir au cours du 1^{er} trimestre 2016.

Charge Monsieur le Maire de toutes les suites à donner pour l'exécution de la présente délibération.

4) Tableau des emplois du personnel communal Modification de la durée de travail du poste de la bibliothèque municipale

Monsieur le maire expose.

Par délibération n°12-35 du 11 décembre 2012, le conseil municipal a créé 2 postes d'adjoint du patrimoine (1ère classe et 2ème classe) pour le recrutement de l'agent titulaire affecté au service de la bibliothèque municipale.

Il s'agit de 2 emplois à temps non complet de 21 heures de travail hebdomadaire.

La bibliothécaire a été recrutée le 1er juin 2013 sur le poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe.

Après plus de 2 ans d'occupation du poste, il s'avère que son temps de travail hebdomadaire n'est plus adapté à l'ampleur des tâches assurées (accueil du public, préparation et organisation des animations, TAP...)

C'est pourquoi, il est proposé de passer de 21 h à 24 h de travail par semaine.

Le conseil municipal : à l'unanimité,

- **Décide** de créer pour le service de la bibliothèque municipale : un emploi d'agent titulaire à temps non complet de 24 heures de travail hebdomadaire au grade d'adjoint du patrimoine de 2ème classe.

- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les suites à donner pour l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Nieto demande pourquoi on n'augmente pas plus cette durée de travail pour éviter d'y revenir à nouveau.

Pour monsieur le maire, il est préférable de procéder à une augmentation progressive correspondant aux besoins du service effectivement constatés.

5) Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CAUE 07

Monsieur Christian Audemard, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme expose.

La municipalité a demandé au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Ardèche de l'accompagner dans l'étude et la réalisation du projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne cure, et du projet d'aménagement de l'espace urbain situé au pied du village.

Il est donc proposé de conclure avec le CAUE 07 une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui confie au CAUE une mission d'accompagnement précisée par la note méthodologique ci-dessous exposée.

Mission du CAUE 07 pour le projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne cure

- État des lieux et analyse sommaire du site et du bâtiment à réhabiliter,
- Approfondissement de la programmation avec les élus et définition des besoins,
- Étude de faisabilité avec croisement des besoins et des opportunités, propositions d'aménagements sous forme de variantes schématisées, approche de l'enveloppe financière du coût des travaux,
- Accompagnement de la municipalité pour le choix d'un scénario d'aménagements,
- Organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre avec rédaction d'un programme, d'un règlement de consultation, de l'acte d'engagement,
- Assistance technique sur l'analyse des offres,
- Aide ciblée pour des demandes spécifiques (demandes de subventions par exemple).

Mission du CAUE 07 pour le projet d'urbanisation au pied du village

- État des lieux des enjeux du site : environnementaux et réglementaires (évolution du PLU)
- Accompagnement de la municipalité dans ses échanges avec les partenaires (promoteur immobilier, propriétaires fonciers)
- Assistance de la commune dans la passation éventuelle des marchés pour la modification du PLU et l'aménagement du site.

Le conseil municipal : à l'unanimité,

1) **Décide** de passer avec le CAUE 07 une « convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage » ayant pour objet l'accompagnement de la commune :

- pour le projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne cure en équipement communal multifonctionnel,
- pour le projet d'urbanisation au pied du village.

2) **Engage** la commune à verser au CAUE 07 une participation financière forfaitaire à l'exécution de sa mission d'un montant de 3 500 € TTC selon les termes de la susdite convention.

3) **Autorise** le maire à signer la susdite convention et le **charge** de toutes les suites à donner pour son exécution

Mme Montat demande quel projet d'urbanisation sous le village est envisagé.

Monsieur le maire précise que la municipalité entend limiter la concentration urbaine (une trentaine de logements) et maintenir une « bande verte » suffisamment importante.

M. Audemard souligne que le projet sera défini avec l'aide du CAUE : 1^{ère} réunion fixée au jeudi 29 octobre.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

1) Le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUE R)

Monsieur le maire présente.

Le DUER recense par service, les risques professionnels pour la santé et la sécurité du personnel communal. Il prévoit un plan pluriannuel de prévention. Il est affiché dans les locaux de chaque service communal.

2) Les rapports d'activités 2014 de la CCRC

Monsieur Pommaret délégué au conseil communautaire et vice-président, procède à une présentation détaillée qui dégage les constantes les plus importantes et les spécificités et nouveautés de l'année 2014.

1) Le service Général

Depuis 2014, avec l'entrée des communes de Charmes et Saint Georges les Bains, la CCRC comporte 13 communes membres, soit une population de 33 391 habitants. Elle intervient sur 200 km² et 600 km de voies publiques à entretenir, elle dispose de 65 employés permanents.

Elle assume deux nouvelles compétences : les transports en commun avec l'adhésion à Valence Romans Déplacements, et les communications électroniques avec l'entrée dans Ardèche Drôme Numérique.

En avril 2014 M. Mathieu Darnaud sénateur maire de Guilherand-Granges est devenu président, succédant à M. Henri-Jean Arnaud qui fût à l'origine de la création de la CCRC.

Le service voirie est intervenu sur Toulaud à raison de 3095 heures de travail : réfection et nettoyage des routes, pose de signalisation et travaux divers.

Pour l'entretien des rivières, la CCRC est désormais représentée au sein du syndicat « Eyrieux Clair »

Les scolaires accèdent gratuitement à la piscine communautaire de Guilherand-Granges.

S'agissant de la promotion touristique, M. Olivier Satet déplore qu'à sa connaissance la commune de Toulaud soit absente des dépliants touristiques diffusés par l'Office de Tourisme « Rhône Crussol tourisme ».

M. Pommaret rappelle que Toulaud figure sur les circuits de randonnée pédestre, que la CCRC, qui subventionne l'OT, réfléchit à sa réorganisation juridique et fonctionnelle.

2) Le service des Ordures Ménagères (OM)

Pour Toulaud, notamment, 2014 est la dernière année de rattachement au SITVOM Rhône Eyrieux.

Le coût total du service toulaudain en 2014 (collecte, traitement et déchetterie) a été de l'ordre de 174 000 €.

3) Le service de l'assainissement collectif et non collectif

- **L'assainissement collectif** : 30 214 habitants desservis, 12 344 abonnés

La CCRC gère avec son prestataire de services la société Degremont (Suez environnement aujourd'hui) 9 stations d'épuration dont celle de Biguet à Toulaud.

La CCRC a confié la collecte des effluents à la société Véolia eau qui en 2014 a entretenu près de 160 km de réseau et a collecté 979 414 m³ d'eaux usées.

Le coût du service 2014 facturé à un abonné toulaudain ayant consommé 120 m³ d'eau potable : est de 279,05 € TTC soit 2,32 € par m³ (la facture totale avec le prix de l'eau potable est de 517,46 € soit 4,31 €/m³)

- **L'assainissement non collectif. (SPANC) :**

La CCRC a confié à la société Véolia eau, par contrat de prestation de services le contrôle des installations individuelles d'assainissement des particuliers non raccordés au réseau collectif d'assainissement des eaux usées.

En 2014, il reste 2693 installations individuelles d'assainissement dont 320 à Toulaud.

Les différentes missions de contrôle sont facturées à l'utilisateur pour un prix de 50 €, 80 € ou 100 €.

Les rapports d'activités de la CCRC sont consultables en intégralité : au secrétariat de la mairie, et sur le site Internet de la CCRC (WWW.rhonecrussol.fr)

3) Les rapports d'activités 2014 du service d'eau potable du SIVOM de Saint-Péray

Monsieur Christian Audemard délégué au conseil syndical et membre du bureau syndical, procède à une présentation détaillée qui dégage les constantes les plus importantes et les spécificités et nouveautés de l'année 2014.

En 2014, le syndicat a lancé une consultation pour le renouvellement du contrat d'affermage conclu avec la société Véolia eau, qui a été reconduit en 2015 pour une durée de 15 ans.

Les usagers : 11 communes bénéficiaires, 17620 habitants desservis, 8324 abonnés.

Le réseau de distribution: 406 km avec un rendement de 76,80 % (23,20% de pertes) qui est supérieur à l'objectif de 71 % imposé par le Grenelle 2 de l'environnement.

Les pertes sont dues principalement au caractère rural du réseau et aux anciennes canalisations en PVC (plus fragiles) qui représentent 66 % de la longueur du réseau.

Qualité de l'eau : très bonne avec 100 % de conformité bactériologique.

L'eau distribuée à Toulaud est moyennement dure (calcaire), contient peu ou pas de nitrates et de pesticides, est peu fluorée, a un PH (acidité) de qualité conforme.

Les résultats d'analyses sont consultables sur le site internet : WWW.eaupotable.sante.gouv.fr

Consommations : 1 133 343 m³ vendus dont 285 944 m³ à d'autres services de distribution d'eau potable (SIVOM de Vernoux). La consommation moyenne par abonné est de 130 m³ par an.

Avec 40 m³ par habitant et 95 m³ par abonné, les Toulaudais consomment moins que les Saint-Pérollais ou les Soyonnais par exemple.

La facture d'eau de 2014 pour un abonné toulaudain ayant consommé 120 m³ d'eau potable : est de 238,41 € TTC soit 1,99 € par m³ (la facture totale avec le prix de l'assainissement est de 517,46 € soit 4,31 €/m³)

INFORMATIONS DIVERSES

1) Rencontre des élus de Toulaud avec Mme Martine FINIELS et M. Christian FEROUSSIER, conseillers départementaux du canton de La Voulte sur Rhône, le mercredi 25 novembre 2015 à 20h30 en mairie de Toulaud.

2) Projet Éducatif De Territoire (PEDT) 2015-2018

Le Projet local sur l'aménagement des rythmes éducatifs, a été élaboré par mesdames Sévenier, Deyres et Chastellière, que monsieur le maire remercie chaleureusement.

Il a été approuvé et signé le 21 septembre 2015, par les services de l'Éducation nationale (Inspection académique 07), de la direction départementale de l'accueil collectif des mineurs, et de la CAF de l'Ardèche.

Le PEDT est désormais obligatoire pour continuer à percevoir l'aide financière de l'État (50 € par enfant et par an) accordée aux communes pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Il est consultable au secrétariat de la mairie.

3) Dispositif de vigilance « Participation citoyenne »

Il a été présenté par l'adjudant Gereys, référent sûreté, de la gendarmerie de Tournon sur Rhône, à la « Toutes commissions » du 15 octobre dernier.

4) Point sur les travaux : par Christian Audemard adjoint délégué aux travaux.

- Réhabilitation 2015 de l'école élémentaire : les travaux de finition, de réparation des malfaçons et d'aménagement des combles sont effectués pendant les vacances scolaires de La Toussaint.

La couverture en zinc de la surélévation du bâtiment qui entoure la cage d'ascenseur, a été décidée par l'architecte malgré l'avis défavorable de la municipalité. Le maire a demandé à l'architecte de s'en expliquer, il procède à la lecture du courrier rédigé par l'architecte.

Parmi la population les avis sont partagés quant au rendu esthétique de cet habillage, moderne pour certains, inachevé pour d'autres.

- Plateau traversant rue des Mûriers : le département a donné son accord, il sera réalisé en 2016.

- Élargissement route des Freydières : finition des travaux prévue à la mi-novembre.

5) Point sur l'intercommunalité : par Patrice Pommaret vice- président de la CCRC.

- Agglomération valentinoise : les élus de la CCRC ont rencontré à sa demande M. Daragon maire de Valence. Ce dernier souhaitait que la CCRC entre prochainement dans la communauté d'agglomération. Les élus ont fait part de leur intention de ne pas intégrer l'agglomération pour le moment.

- Conventions avec la Chambre d'agriculture 07.

Convention 1 : partenariat général qui liste les possibilités d'actions en faveur de l'agriculture locale.

Création d'un Comité Local à l'Installation, pour faciliter la transmission des exploitations.

Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'aire(s) collective(s) de lavage pour la gestion des effluents phytosanitaires sur le plateau d'Alboussière.

Valorisation des massifs de Crussol et Soyons par le pâturage de troupeaux détenus par des agriculteurs.

Amélioration de l'accès au foncier agricole, avec notamment l'analyse, en lien avec les communes concernées, des opportunités, intérêts ou limites d'une utilisation agricole des surfaces d'intérêt communautaire.

Convention 2 : mise en place du comité local à l'installation sur le territoire de la communauté de communes.

- Schéma de mutualisation des services communaux : en cours d'élaboration, avec notamment des réflexions sur : la petite enfance, les travaux d'entretien de bâtiment, les groupements de commandes, la communication...

- Programme Local de l'Habitat (PLH) : des ajustements sont actuellement en cours à la demande des services de l'État. Le bureau de la CCRC souhaiterait que ce PLH ne soit validé qu'après l'adoption du SCOT et non au 1er janvier 2016.

- Communication : sortie prochaine d'un « Rhône Crussol Infos » qui sera distribué en fin d'année en même temps que le « Toul'Horizon » (bulletin annuel municipal).

6) Traversée du village le samedi 5 septembre par les cyclotouristes du « Rallye de la fête des vins de Saint-Péray »

Suite aux nombreuses plaintes de touloudains auprès de la municipalité, quant à la vitesse excessive de ces cyclistes lors de la traversée du village, monsieur le maire a écrit au président du cyclo club de Saint-Péray qui a émis des regrets quant au non-respect du code de la route par les cyclistes participants, et s'est engagé à informer directement et préalablement la mairie de l'organisation de cette épreuve.

7) Enquêtes publiques sur les installations classées pour la protection de l'environnement

- La société Drôme Ardèche Enrobés sise à Alixan, a été autorisée par arrêté du Préfet de la Drôme du 29 juillet 2015 à créer une centrale d'enrobage et une usine de fabrication d'émulsions, sur la ZI de La Motte à Portes Les Valence.

Ce dossier avait été soumis pour avis au conseil municipal du 2 juin 2015.

- La société PRD sise à Lyon, a été autorisée par arrêté du Préfet de la Drôme du 4 septembre 2015 à créer une plateforme logistique composée principalement de locaux de stockage sur la ZAC de La Motte Nord et de Mauboule à Valence. Ce dossier avait été soumis pour avis au conseil municipal du 11 février 2015.

QUESTIONS DIVERSES

1) Nuisances d'engins motorisés quartier du Serre

M. Olivier Satet signale que de plus en plus de motos et de quads sillonnent le quartier et font des dégâts sur les chemins et en dehors. Mme Chastellière propose d'installer une signalisation préventive axée sur la protection de l'environnement. Pour monsieur le maire il n'y a pas de réelle solution, cependant M. Audemard adjoint aux travaux étudiera la mise en place de panneaux d'information.

2) Protection des berges et des riverains du Mialan

MM. Audemard, Satet et JN Chantre ont assisté le 15 octobre à une réunion de la commission « inondations » mise en place dans le cadre du contrat rivière « Doux, Mialan... ».

Un Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) intégrant Le Mialan devra être conclu avec l'État afin d'obtenir des subventions, notamment pour l'aménagement des berges.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22 h30.

Le secrétaire de séance,
Geneviève SEVENIER

Le Maire,
Christophe CHANTRE

